



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

AOÛT 2024

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

IL FAUT AGIR SYNDICALEMENT

Face au déni de la Direction sur les questions de violence sexiste et sexuelle, SOLIDAIRES RATP fait le choix de mener une enquête auprès du terrain. Ce questionnaire vise à recenser les comportements sexistes et les violences sexuelles subis au travail. Vos réponses contribueront à mieux cerner, mieux prévenir et agir contre ce phénomène, dont chacun et chacune peut être témoin et /ou victime.

PARTICIPE À L'ENQUÊTE ANONYME

Ces deux dernières années, SOLIDAIRES RATP accompagne plusieurs victimes. Des syndicalistes d'horizons différents nous envoient des personnes à défendre. Ce combat contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) a pris beaucoup de place pour notre structure. Comme celle du racisme, cette lutte là fait aussi parti de nos valeurs fondamentales. Pour ce faire, nous avons besoin de vous tous et toutes.

**Il vous suffit de scanner ce code QR →
et de participer anonymement à l'enquête.**
Ensemble, nous pouvons faire changer les choses.



LA PROTECTION DES TEMOINS

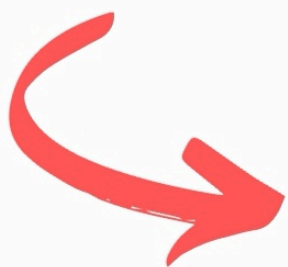
Face à des situations de harcèlement, les salariés et les témoins sont protégés. En effet, l'article L. 1153-2 (pour le harcèlement sexuel) du Code du travail disposent « *qu'aucun salarié, aucune personne en formation ou en stage ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet*

d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte [...] pour avoir subi ou refusé de subir des agissements répétés » de harcèlement moral ou sexuel.

Ces mêmes articles étendent cette protection aux salariés et aux stagiaires qui témoignent de tels agissements.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES À LA RATP

je scanne,



je participe

